

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 026\_2026**

**Séance du lundi 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Catherine GOEDGEBUER ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Kelly CORNARD ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient absents excusés : /

Secrétaire de séance : Virginie VASSEUR

a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**Fin de séance : 20h50**

**L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :**

**OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU 2025****VU :**

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2313-1 et suivants (présentation des comptes administratifs) et R.2313-1 et suivants (modalités du CFU) ;

Philippe Blervaque, 1<sup>er</sup> adjoint, précise que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable obligatoire commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Les informations budgétaires et comptable soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concert de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Compte Financier Unique Présente les résultats suivants :

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(14 voix POUR)**

- **APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Haverskerque**
- **VALIDER les éléments ainsi soumis ;**
- **RECONNAITRE la sincérité du CFU de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2025 tel que présenté ;**

## COMMUNE D'HAVERSKERQUE - Budget Communal - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 195 916,78	1 345 608,00	2 541 524,78
	Recettes réalisées (1)	B	299 830,66	1 378 961,01	1 678 791,67
	Restes à réaliser	C	17 602,17	0,00	17 602,17
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 084 221,44	2 148 820,49	3 233 041,93
	Dépenses réalisées (1)	E	628 945,09	1 122 348,92	1 751 294,01
	Restes à réaliser	F	87 822,08	5 216,65	93 038,73
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-329 114,43	256 612,09	-72 502,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-92 058,51	801 539,03	709 480,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-421 172,94	1 058 151,12	636 978,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-70 219,91	-5 216,65	-75 436,56
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-491 392,85	1 052 934,47	561 541,62

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an  
sudsits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902933-20260427-026\_2026-DE